

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Flagy

Par arrêté n°2018-30, le Maire de la commune de Flagy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, pour une durée de 30 jours consécutifs, à compter du 18 décembre 2018 jusqu'au 19 janvier 2019 inclus. Au terme de l'enquête publique, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée par le Conseil Municipal en tant qu'autorité compétente. Monsieur VAYSSIERE Michel a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

- En mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, au format papier et sur un poste informatique
- Sur le site internet de la commune : www.flagy.fr

Et consigner ses observations :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, tenu à la disposition du public, à la mairie de Flagy pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 18 décembre 2018 jusqu'au 19 janvier 2019 inclus.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie-flagy@wanadoo.fr
- Par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-enquêteur, Place de l'Eglise 77940 FLAGY

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de FLAGY (Place de l'Eglise, 77940 FLAGY) les:

- **Mardi 18 décembre 2018 de 15h30 à 18h30**
- **Jeudi 10 janvier 2019 de 15h00 à 18h00**
- **Samedi 19 janvier 2019 de 09h00 à 12h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en Mairie, ainsi que sur le site internet de la commune (www.flagy.fr) pendant un an.

Les informations environnementales et l'avis de l'autorité environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à enquête publique, consultable dans les formes précisées ci-dessus.

Monsieur le Maire de la commune de Flagy est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le présent avis au public est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Un exemplaire des journaux dans lesquels l'avis aura été publié, sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion ;
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Cet avis sera affiché à la mairie et sur le site internet de la commune (www.flagy.fr) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le Maire,